

## Dettes : les périls de la crise italienne

► Chargé par le président italien de former un gouvernement technique, Carlo Cottarelli n'a pas annoncé la composition de son équipe, attendue mardi

► Ce report a alimenté de folles conjectures politiques, alors que la nervosité s'était emparée des places financières mondiales dès la matinée

► Les investisseurs craignent une crise de la zone euro dans le sillage des incertitudes politiques italiennes. La fébrilité a aussi gagné Bruxelles

► Jean-Claude Juncker a recadré son commissaire européen au budget, qui a laissé entendre que les marchés auraient raison des populistes

► Sur ses terres, à Naples, le leader du Mouvement 5 étoiles, Luigi Di Maio, a esquissé un geste de sortie de crise

PAGE 4 ET CAHIER ÉCO - PAGE 3

### Libye Accord sur des élections en décembre

Un accord a été trouvé, mardi 29 mai à Paris, pour organiser des élections législatives et présidentielle le 10 décembre en Libye, sept ans après la chute de Mouammar Kadhafi.

La conférence internationale a réuni pour la première fois les quatre acteurs principaux du conflit, qui se sont accordés sur une déclaration commune - approuvée oralement, il n'y a pas eu de signatures publiques.

Il s'agit cependant « d'une étape-clé pour la réconciliation », s'est félicité Emmanuel Macron, qui avait fait de la résolution de la crise libyenne l'une de ses priorités diplomatiques. « C'est une réunion historique », a confirmé le chef de la mission de l'ONU.

PAGE 2

### ÉDITORIAL

#### MACRON, LA MÉTHODE ET LE DISCOURS

PAGE 23

### VIVE ÉMOTION APRÈS LE MEURTRE D'UN JOURNALISTE RUSSE À KIEV

► Arkadi Babtchenko a été tué par balles. La Russie et l'Ukraine s'accusent l'une l'autre - PAGE 5



A Stockholm en 2015.  
MARCUS ERICSSON/AFP

### Environnement Les nombreux reculs de la loi alimentation

La loi agriculture et alimentation, qui devait être adoptée mercredi 30 mai à l'Assemblée, ignore plusieurs promesses du chef de l'Etat, notamment l'interdiction attendue du glyphosate d'ici trois ans

PAGE 9

### Médias

Lourd revers pour Canal+, qui perd les droits du foot

La chaîne payante, partenaire historique du football français, a perdu l'appel d'offres du championnat de Ligue 1 pour 2020-2024

CAHIER ÉCO - PAGE 8

**Economie**  
L'économie mondiale devrait croître de 4 % en 2018, selon l'OCDE

CAHIER ÉCO - PAGE 4

**Education**  
Un guide de la laïcité distribué aux enseignants des écoles

PAGE 11

**Immigration**  
Près d'un million de migrants évacués dans le 19<sup>e</sup> arrondissement

PAGE 10

**Politique**  
Le gouvernement se penche sur la refonte des aides sociales

Le séminaire gouvernemental du 30 mai entend préparer la suite du quinquennat, et notamment la réforme des retraites

PAGE 8

**Culture**  
Rétrospective Jean-Jacques Lebel au Centre Pompidou

L'artiste-activiste n'aime pas les expositions et préfère présenter un « montage » de son travail des années 1950-1960

PAGE 13

### LE REGARD DE PLANTU

Un commissaire européen :  
« Les marchés apprendront  
aux Italiens à voter ! »



Plantu



CUVÉE ROSÉ  
INIMITABLE  
CHAMPAGNE  
Laurent-Perrier  
MAISON FONDÉE  
1812

laurentperrierrose

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

# « Je fais une bêtise en montant dans le bus ? »

Près de mille migrants du campement du Millénaire, à Paris, ont été évacués mercredi 30 mai

Il n'est pas 7 heures, ce mercredi 30 mai, que déjà le premier des quarante bus mobilisés pour l'évacuation des migrants du campement du Millénaire, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, prend la route avec à son bord une soixantaine de personnes. Une heure auparavant, un gros millier d'exilés est déjà debout, pliant une tente, fermant un sac à dos. Quelques jours plus tôt, le camp comptait jusqu'à 1600 migrants. Les plus pressés se rangent d'eux-mêmes en file indienne au pied de l'escalier qui remonte du quai du Lot sur le boulevard Macdonald. Ils veulent être sûrs d'être les premiers à partir.

Pendant que Paris s'éveille doucement, que les pâtes à pain lèvent dans les fournils et que les joggeurs quittent leurs appartements, Bina, lui, ramasse son tee-shirt mis à sécher sur un grillage. « Je ne sais pas du tout où je pars, mais je pars. Cela fait deux semaines que je vis ici, et je n'en peux plus », observe le jeune Erythréen.

Il souhaite déposer une demande d'asile en France et n'a pas laissé d'empreintes sur son chemin. Lorsqu'il sera passé par l'un des 23 gymnases d'Ile-de-France préparés pour accueillir cette 35<sup>e</sup> évacuation de migrants de la capitale, il devrait être orienté vers un dépôt de sa demande d'asile et hébergé rapidement dans le dispositif national où 400 places avaient été libérées pour des profils comme le sien.

## Force surdimensionnée

Bina fait partie des cas « faciles ». Pas comme Ahmed, un Soudanais, qui hésite, le sac sur le dos, sur ce qu'il doit faire. « J'ai laissé mes empreintes en Italie. La France a voulu m'y renvoyer, mais j'ai refusé d'y retourner. J'ai passé six mois dans les champs en Calabre, c'est de l'esclavage. Je ne demanderai jamais l'asile là-bas. Je veux rester en France, mais pas ici, signifie-t-il en montrant les carcasses des tentes vides... Vous pensez que je fais une bêtise en prenant le bus? », interroge-t-il, inquiet. Mercredi, les informations précises étaient rares sur la



Lors de l'évacuation du campement du Millénaire, à Paris, mercredi 30 mai. SAMUEL GRATACAP POUR « LE MONDE »

durée du séjour en gymnase et la suite. Seules quelques feuilles A4 circulaient, rappelant en anglais et en arabe que la situation de chacun allait être examinée.

« L'opération de mise à l'abri » organisée par l'Etat doit être suivie d'un « contrôle des situations administratives », a rappelé le préfet de police de Paris, Michel Delpuech, lors d'un point presse mercredi. « Nous allons demander l'identité et le statut de chacun afin d'orienter vers le dispositif qui convient », a ajouté Didier Leschi, le directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, présent au pied des bus.

Théoriquement, les « dublinés » comme Ahmed doivent être orientés vers une structure à partir de laquelle le renvoi peut

être organisé. Dans la pratique, en dépit des efforts de la préfecture de police de Paris pour organiser ces transferts vers les autres pays européens où leurs empreintes ont été enregistrées dans le fichier Eurodac, les taux de renvoi ne dépassent pas les 10 %, et sont en baisse depuis le début de l'année. Si 982 « dublinés » ont été expulsés vers l'Italie en 2017 (869 vers l'Allemagne), Rome les accepte de moins en moins. De plus, ceux qui sont effectivement renvoyés reviennent sous quelques jours et finissent par redéposer une demande d'asile en France après dix-huit mois de rue. « Tant qu'on n'aura pas repensé les accords de Dublin, on aura des campements. Il faut bien qu'ils soient quelque part », observe un humanitaire.

Officiellement, et malgré le peu de résultat du « dublinage », le ministère de l'intérieur affiche une grande fermeté sur ce point, escomptant dissuader ainsi les déboutés des autres pays d'Europe de venir tenter leur chance à Paris. La même politique de communication prévaut pour les déboutés de l'asile en France, que le ministère dit vouloir renvoyer. Là encore, le taux d'opérations réussies reste faible en dépit d'une débauche d'énergie. « On est dans un effet d'affichage », insiste un observateur, qui ajoute « cela fait partie de la politique menée ». De déboutés par la France, au Millénaire, il n'était pas question mercredi. Ces derniers avaient par prudence disparu du campement avant l'aube mercredi, craignant

que des places leur aient été réservées en centre de rétention administrative, la prison des étrangers.

Pourtant, pour canaliser ces opérations, la préfecture de police avait vu grand et dépêché sur les lieux 550 hommes. Une force surdimensionnée compte tenu de l'envie générale de ceux qui étaient présents de quitter au plus vite les bords de ce canal où un décès avait eu lieu dans la nuit du 7 au 8 mai et où l'ambiance était souvent violente en soirée.

Mercredi, comme lors de toutes les opérations de ce type, un public venu d'ailleurs s'était aussi greffé là. Réfugié somalien, Habib, 27 ans, espérait beaucoup de cette rencontre avec les services de l'Etat. « D'ordinaire je dors dans un garage vers Barbès. Je

**Le principal campement de France était au cœur d'un bras de fer entre Collomb et Hidalgo**

suis réfugié depuis deux ans, mais je n'arrive pas à trouver un logement et je n'en peux plus », soulignait le jeune homme dans un français impeccable. Réfugié lui aussi, mais soudanais, Moussa avait le même espoir en montant dans le bus. La France a un peu oublié de mettre en place les ponts nécessaires, une fois octroyé le statut de réfugié. Le 5 juin, un Comité interministériel à l'intégration pourrait ouvrir ce dossier pour éviter la transformation rapide des réfugiés en exclus. En attendant, Habib et Ahmed croient à leur chance, même si, interrogé sur le sujet, le préfet de police n'apportait pas de réponse précise sur le sort réservé à ce public particulier.

Avec cette évacuation, c'est le principal campement de France qui disparaît. Depuis plusieurs mois, il était au cœur du bras de fer très politique entre le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, et la maire de Paris, Anne Hidalgo. La Place Beauvau oubliant qu'il est du devoir de l'Etat d'héberger ces personnes.

Dans quelques jours, lorsque les gymnases seront vidés, les deux autres campements parisiens devraient être évacués. Celui du canal Saint-Martin compte quelques centaines d'Afghans et celui de la porte de la Chapelle mêle des populations très marginalisées. Mais difficile d'imaginer qu'un nouveau lieu ne se dessine pas dans les temps à venir, sachant qu'une cinquantaine de migrants entrent chaque jour en France, qu'il n'existe pas de dispositif de préaccueil et que Paris est devenu la base arrière de Calais. ■

MARYLINE BAUMARD

## Flou et controverses autour du projet de loi logement

Normes d'accessibilité, bail mobilité, rôle des élus... Les discussions qui débutent mercredi promettent d'être vives

Le calendrier est serré pour les députés, qui examinent le projet de loi évolution du logement de l'aménagement et du numérisation, à partir de mercredi 30 mai. Six jours sont prévus, d'ici le 6 juin pour l'examen de 66 articles et 3160 amendements. Objectif : une présentation du texte au Sénat début juillet et une adoption définitive avant l'été, plus sûrement en septembre, ce qui explique que la « procédure accélérée », qui ne prévoit qu'une lecture par les députés et par les sénateurs, ait été déclarée par le gouvernement.

La discussion risque d'être nourrie tant les thèmes abordés sont sensibles et complexes, soulevant de nombreuses oppositions. Parmi les sujets polémiques, une brèche est par exemple ouverte dans la loi littoral, permettant la construction dans des zones jusqu'ici protégées, proches du rivage, ce qui fait réagir les défenseurs de l'environnement. Les associations de personnes handicapées sont, elles, furieuses de la réduction des normes d'accessibilité, qui ne sont plus exigibles que dans 10 % des logements neufs contre 100 % auparavant, les 90 % restant devant, dès lors, être « évolutifs » et censés pouvoir être rendus accessibles à l'issue de « tra-

vaux simples ». Des notions floues dénoncées par le Défenseur des droits dans un avis du 13 mai.

Des députés avec, en tête, Aurore Bergé (La République en marche), et ses alliés des Républicains, dont le 6 juin pour l'examen de 66 articles et 3160 amendements. Objectif : une présentation du texte au Sénat début juillet et une adoption définitive avant l'été, plus sûrement en septembre, ce qui explique que la « procédure accélérée », qui ne prévoit qu'une lecture par les députés et par les sénateurs, ait été déclarée par le gouvernement.

La discussion risque d'être nourrie tant les thèmes abordés sont sensibles et complexes, soulevant de nombreuses oppositions. Parmi les sujets polémiques, une brèche est par exemple ouverte dans la loi littoral, permettant la construction dans des zones jusqu'ici protégées, proches du rivage, ce qui fait réagir les défenseurs de l'environnement. Les associations de personnes handicapées sont, elles, furieuses de la réduction des normes d'accessibilité, qui ne sont plus exigibles que dans 10 % des logements neufs contre 100 % auparavant, les 90 % restant devant, dès lors, être « évolutifs » et censés pouvoir être rendus accessibles à l'issue de « tra-

### « Bail précarité »

Les élus locaux espèrent aussi reconquérir des pouvoirs que la loi ELAN envisage de leur retirer dans les procédures d'urbanisme, dans les futurs regroupements de bailleurs sociaux où ils n'auraient plus voix au chapitre, ou encore lors des ventes de logements HLM où leur avis ne serait plus que consultatif. « La loi ELAN est une montagne technocratique. Nous voulons lutter contre une hyper-centralisation et pour que soient respec-

### « La loi ELAN est une montagne technocratique »

STÉPHANE PEU  
député (PCF) de Seine-Saint-Denis

tés les territoires et les collectivités, notamment dans la stratégie des bailleurs sociaux », préviennent, d'une même voix, Stéphane Peu, député (PCF) de Seine-Saint-Denis et vice-président de la même FOPH, et M<sup>me</sup> Estrosi Sassone.

Moult dispositions encore imprécises laissent d'importantes zones d'ombre. Sur une dizaine de sujets majeurs, le projet renvoie à des ordonnances au contenu sibyllin, comme, par exemple, « simplifier le régime de la copropriété » sans autre précision.

La confusion règne également à propos de la création du « bail mobilité » dans le parc privé, surnommé « bail précarité » par les associations de locataires. Il s'agit d'un nouveau contrat de location meublée, de trois à dix mois, destiné aux étudiants et toutes personnes en formation ou en mission temporaire : « Il suffira d'une simple déclaration du locataire pour attester qu'il remplit ces con-

ditions, ce qui ouvre la porte à tous les détournements et met à mal le bail classique d'ordre public, d'un an meublé ou de trois ans, nu », conteste Benoît Filippi, de l'Association des comités de défense des locataires. Même les gestionnaires ne sont pas enthousiastes. « Certains bailleurs seront peut-être intéressés, des expatriés ou des héritiers hésitant entre vendre ou louer, plaide Christophe de Tanay, président de l'Union des syndicats de l'immobilier. Mais cela va compliquer un paysage juridique déjà encombré. » Maud Velter, directrice juridique de Lodgis, site de location meublée, suggère d'utiliser « le bail régi par le seul code civil, à durée, préavis et loyer libre, la seule condition étant qu'il ne s'agisse pas de la résidence principale du locataire : c'est le cas d'un étudiant qui vient suivre un semestre à Paris tout en restant domicilié chez ses parents ».

Le Défenseur des droits a, dans un avis du 18 mai 2018, pointé le risque que le bail mobilité soit confondu avec celui des locations saisonnières, « exposant le public visé, principalement des jeunes, à une précarisation accrue de leurs conditions d'accès au logement ». L'issue de ce contrat pose également problème : si le locataire se

maintient dans les lieux avec l'accord du bailleur, sera-t-il ou non requalifié en bail classique ? Le projet de loi n'en dit mot et ce serait prendre le risque de créer un « bail période d'essai » au seul bénéfice du propriétaire.

Un des rares avantages pour le locataire est l'interdiction de tout dépôt de garantie, ce qui lui lève une barrière à l'entrée... et à la sortie, puisque, selon l'association Confédération générale du logement, ce dépôt n'est pas récupéré dans un dossier sur deux et constitue le premier motif de litiges locatifs. Le loueur est, lui, censé être protégé contre les impayés et les dégradations par la caution Visale, accordée par Action Logement. Mais ce mécanisme ne rassure pas les bailleurs, qui lui préfèrent largement un mois de loyer sonnante et trébuchant.

Les débats à l'Assemblée verront peut-être ressurgir la proposition du Conseil général de l'environnement et du développement durable, dans un rapport d'avril 2017, de regrouper l'ensemble des dépôts de garantie du parc privé à la Caisse des dépôts, ce qui constituerait un pactole de 4 milliards d'euros, et même 5,7 milliards d'euros avec ceux du parc social. ■

ISABELLE REY-LEFEBVRE

### BIOÉTHIQUE Des élus LRM appellent à légaliser la PMA pour toutes les femmes

Une cinquantaine de députés LRM ont appelé, mardi, dans une tribune publiée par Libération, à légaliser la PMA pour toutes les femmes, célibataires, en couple hétérosexuel ou homosexuel. Il s'agit d'« un engagement de campagne d'Emmanuel Macron, et nous avons été élus pour qu'il soit tenu ». – (AFP)

### ÉDUCATION Les députés précisent l'interdiction du téléphone portable

Les députés ont approuvé, mardi, la proposition de loi LRM sur l'interdiction du téléphone portable à l'école et au collège. La nouvelle rédaction stipule que tout objet connecté est interdit et que cette interdiction s'applique également aux sorties scolaires ou aux cours de sport. – (AFP)

### SÉCURITÉ Brest : fin de cavale pour le détenu radicalisé

Treize jours après son évasion lors d'un transfert médical à Brest, un détenu radicalisé de 21 ans a été interpellé dans la nuit de lundi à mardi, en Espagne, en compagnie d'un complice présumé. Il est suivi pour radicalisation islamiste en prison et a fait l'objet d'une fiche « S ». – (AFP)